

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 à 19H00**



**N° 062/2022 – Création d'un poste de responsable adjoint du pôle Ressources humaines
Finances et création d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle des Vavres**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **2** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 14 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 8 SEPTEMBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GARÇON Françoise (pouvoir donné à Samuel CORBAUX), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER)

ETAIENT ABSENTES :

Mesdames :

JACQUET Aude, PERREAUT Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En premier lieu, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de responsable adjoint du pôle ressources humaines finances à temps complet, sur le cadre d'emplois de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} décembre 2022.

En 2020, la commune a créé un poste de responsable du pôle Ressources humaines - Finances sur le cadre d'emplois de rédacteur territorial. L'agent occupant cet emploi a été recruté en CDD le 15 septembre 2020 pour une durée de trois ans.

La commune aura prochainement à pourvoir au remplacement de cet agent contractuel car elle bénéficiera d'un congé maternité à compter du 21 décembre 2022. A l'issue, elle souhaite solliciter un congé parental, qui la mènera au-delà du terme de son contrat de travail fixé au 15

septembre 2023. Elle a d'ores et déjà fait part de sa volonté non équivoque de ne pas reconduire son contrat de travail pour des raisons familiales.

Au vu des difficultés de recrutement actuelles, pour renforcer l'attractivité du poste qui sera prochainement publié mais aussi ménager l'organisation du pôle, la collectivité souhaite dès à présent pouvoir proposer un emploi permanent. Pour ce faire, il est envisagé :

- dans un 1er temps, de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint au responsable de pôle Ressources humaines – Finances, sur le cadre d'emplois de rédacteur territorial : cette création interviendrait au 1er décembre 2022 de manière à ce qu'il y ait une période de tuilage entre la responsable de pôle actuelle et l'agent nouvellement recruté. Ensuite, la responsable de pôle actuelle serait positionnée sur le poste de responsable adjoint jusqu'à la fin de son CDD soit le 15 septembre 2023 ;
- dans un 2ème temps, le poste d'adjoint pourra en conséquence être supprimé du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter de cette même date.

Puis, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM à l'école maternelle des Vavres à temps non complet 90%, à compter du 1^{er} octobre 2022.

La commune compte 9 ATSEM parmi ses effectifs dont 7 sont inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité.

Il est proposé de créer un huitième poste d'ATSEM afin de pérenniser et de sécuriser l'agent qui occupe actuellement le poste.

Le poste concerné est affecté à l'école des Vavres qui compte cinq classes depuis 2005. Les effectifs sont plutôt stables. Toutefois, la cinquième classe accueille des enfants de toute petite section, en raison d'un dispositif dérogatoire dont bénéficie l'école sans que l'on sache sur le long terme s'il sera maintenu. Ainsi, la commune souhaite créer un quatrième poste au tableau des emplois afin d'adapter le tableau des emplois à la réalité du service. Il s'agit d'un poste à temps non complet à 90% (le temps de travail des ATSEM est annualisé).

Enfin, il est proposé de modifier la quotité d'un poste d'ATSEM à l'école Maternelle des Vavres avec un passage d'un poste à temps complet à un poste à temps non complet à 80% soit 28 heure par semaine environ pour correspondre aux besoins du service.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

APPROUVE L'ENSEMBLE des éléments présentés ci-dessus et le tableau des emplois permanents actualisé ci-annexé,

AUTORISE le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of St-Denis-les-Bourgs. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE ST-DENIS-LES-BOURGS' around the perimeter and 'AINSI FAIT' at the bottom. A red ink signature is written over the stamp.